

DELIBERATION : 2021-05- 03

OBJET : Dossier de demande de subvention au titre du Plan Avenir Montagnes volet « Avenir Montagnes Investissements » pour le lancement de l'étude du site de Vauplane

L'an deux mil vingt et un et le vingt-huit septembre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

PELLISSIER Stéphane
 BIANCO Philippe

Angles :

BAC Aimé

Annot :

FENOUIL Jean
 FALASHI Sandra
 MAZZOLI Jean
 RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
 VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

VINCENT Jean-Marc
 JONKER Nina
 GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

Colmars les Alpes :

SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
 CASPARI Hélène
 FERAUD François

La Garde :

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

COULLET Alain

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougion :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
 VACCAREZZA Francine
 GIRAUD Sophie
 GERIN-JEAN François

Saint Benoît:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

PATRICOLA Sauveur

Sausses :

Senez :

FORT Jean-Claude

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye:

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne:

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. LANTELME Michel ayant donné pouvoir à PELLISSIER Stéphane ; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à Mme FALASHI Sandra ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. LIPERINI Bernard ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; M. MARANGES Philippe ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; M. MANGIPIA Christophe ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. DURAND Gilles suppléé par M. FORT Jean-Claude ; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie ;

Absents excusés : M. VIALE Thierry ; M. COTTON Daniel ; M. LAUGIER Joël ; Mme PONS-BERTAINA Viviane ; M. DAGONNEAU Frank ; M. SILVY Jean-Louis ; M. ROUX Laurent

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

**Objet : Dossier de demande de subvention au titre du Plan Avenir Montagnes
volet « Avenir Montagnes Investissements » pour le lancement de l'étude
du site de Vauplane**

Exposé

Le 27 mai dernier, le Premier Ministre a annoncé le plan « Avenir montagnes », qui a pour objectif d'accompagner les territoires de montagne vers une offre touristique résiliente et durable, adaptée aux spécificités de chaque massif.

Ce plan « Avenir Montagnes » s'organise en trois axes thématiques, autour de 12 mesures :

- Axe 1 : favoriser la diversification de l'offre et la conquête de nouvelles clientèles
- Axe 2 : permettre d'accélérer la transition écologique des activités touristiques de montagne
- Axe 3 : dynamiser l'immobilier de loisir et enrayer la formation de « lits froids »

Il s'accompagne de la création d'un fonds dédié, qui comprend deux volets :

- Un volet d'accompagnement de 31 millions d'€ nommé « Avenir Montagnes Ingénierie », porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), et consacré à l'accompagnement d'une soixantaine de territoires de montagne dans la conception de leurs projets de transition.
- Un volet de soutien à l'investissement de 300 millions d'€, nommé « Avenir Montagnes Investissement », financé à parts égales entre l'État et les Régions.

Dans ce cadre, par courrier reçu le 8 septembre dernier, la Préfecture des Alpes de Haute Provence nous informait qu'au titre d'une première vague du plan, le projet d'étude de reconversion, de positionnement et de valorisation de l'ancien stade de neige de Vauplane était sélectionné et que la Communauté de communes pouvait déposer le dossier de demande de subvention afférent avant le 15 septembre 2021.

Ce projet d'étude, qui doit encore faire l'objet de précisions sur ses attendus et ambitions de la part de la municipalité de Soleilhas sollicitée à cet effet, pourrait être engagé dès confirmation de l'obtention des financements au titre de ce dispositif.

Le coût de l'étude devant couvrir à minima les enjeux du développement économique et touristique, mais aussi de la valorisation et de la préservation de ce site emblématique pour tous les habitants du territoire dans une visée « 4 saisons », est estimé à 55.000 € TTC.

Le soutien financier de l'Etat au titre du volet « Avenir Montagnes Investissement » est sollicité à hauteur de 44.000 € soit 80 % du coût global de l'étude.

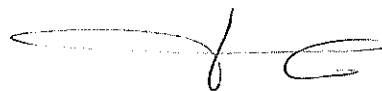
Dans les délais impartis, cette demande de subvention, pour ne pas en perdre l'opportunité, a d'ores et déjà été déposée par les services communautaires. Cette demande ne garantit cependant pas son éligibilité finale. Dans ce contexte, le conseil communautaire est invité lors la présente séance soit à confirmer le dépôt de cette candidature soit à solliciter son retrait.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE CONFIRMER** le dépôt de la demande de financement de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon pour les études de reconversion, de positionnement et de valorisation de l'ancien stade de neige de Vauplane, au titre du premier volet des financements du Plan Avenir Montagnes,
- **DE VALIDER** le plan de financement afférent avec un coût total de 55 000 € TTC et une demande de financement à hauteur de 80% soit 44 000 €,
- **DE DELEGUER** au Bureau communautaire les éventuels amendements à intervenir sur ce plan de financement,
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants aux budgets principaux 2021 et 2022 de la Communauté de Communes
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 28 septembre 2021
Le Président,



Maurice LAUGIER

